

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **6 FÉVRIER 2017** à **19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, greffière, directrice générale.

17,21 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

17,22 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux « affaires nouvelles » :

- 22.1 CAISSE DESJARDINS – Proposition pour l'immeuble du 401, boul. Marie-Victorin;
- 22.2 DEMANDE DE LA VILLE DE RICHMOND POUR UNE ENTENTE INCENDIE;
- 22.3 ENTRETIEN DU SENTIER DES MARCHEURS;
- 22.4 ÉCHO DES CHUTES – Texte « Écho du conseil ».

17-14

RÉSOLUTION NO 17-14 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

17,23 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2017

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 16 janvier 2017.

17-15

RÉSOLUTION NO 17-15 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2017

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 16 janvier 2017 tel que présenté.

17,24 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

17,25 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

La conseillère Krystel Houle-Plante invite les membres du conseil à participer au carnaval qui aura lieu le samedi 11 février.

La conseillère Marie-Josée Pleau informe les membres du conseil qu'elle a représenté la ville au souper bénéfice du Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable.

Le conseiller Christian Côté informe les membres du conseil qu'il a participé à une réunion du conseil d'administration de la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls au cours de laquelle il a été question de l'affichage à l'entrée du parc industriel et du suivi du développement domiciliaire.

17,26 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs et de la bibliothèque ont été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Les rapports des mois de décembre et janvier de l'administration sont remis séance tenante.

17,27 COMPTES DU MOIS

17-16

RÉSOLUTION NO 17-16 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian COTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE DOLLARS ET SOIXANTE-NEUF CENTS (197 794,69 \$)**.

Je soussignée, Annie Lemieux, directrice générale et greffière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Annie Lemieux, directrice générale et greffière

17,28 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

17,29 RESSOURCES HUMAINES

17,29.1 RENOUELEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS

17-17 RÉSOLUTION 17-17 POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a adopté une politique intégrée des conditions de travail de ses employés le 9 décembre 2013
- 2 Ces conditions de travail sont échues depuis le 31 décembre 2016;
- 3 Il y a lieu d'adopter le document «*Conditions de travail 2017 – 2018 – 2019*» auquel quelques modifications ont été apportées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL.** Le conseil municipal adopte le document «*Conditions de travail 2017 – 2018 – 2019*» dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrale. Nonobstant ce qui précède, afin d'alléger la présentation du livre des procès-verbaux, l'annexe n'y sera pas incluse mais sera conservée aux archives municipales pour fins de référence. Ce document sera en vigueur pour les années 2017, 2018 et 2019.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution et du document finalisé des conditions de travail sera remise à tous les employés.

17,29.2 EMBAUCHE À LA TRÉSORERIE POUR REMPLACEMENT DE MALADIE

17-18 RÉSOLUTION NO 17-18 RESSOURCES HUMAINES REMPLACEMENT À LA TRÉSORERIE POUR MALADIE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La trésorière est en congé de maladie pour une période indéterminée;
- 2 La ville avait embauché une personne qui peut travailler à temps partiel;
- 3 Il y a lieu que la ville embauche une personne qui peut travailler à temps plein à ce poste pour la durée du congé de maladie;
- 4 La directrice générale recommande l'embauche de madame Heidi Bédard qui possède de l'expérience dans le domaine municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher madame Heidi Bédard pour travailler à la trésorerie, en remplacement de madame Nathalie Patenaude durant son congé de maladie. Madame Bédard aura le statut d'employé régulier.

- 2- **CONDITIONS.** Mme Bédard sera soumise aux conditions générales de travail adoptées pour les employés municipaux.
- 3- **RÉMUNÉRATION.** Mme Bédard sera rémunérée selon l'échelon 9 de la grille salariale pour le poste de trésorière.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à madame Heidi Bédard.

17,30 ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC – Adhésion de Gilles Dionne

**17-19 RÉSOLUTION NO 17-19
ASSOCIATION DES CHEFS EN
SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC
ADHÉSION DE GILLES DIONNE POUR 2017**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu de renouveler l'adhésion du directeur du Service de sécurité incendie à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec;
- 2 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLCUK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ADHÉSION 2017.** La ville est autorisée à renouveler l'adhésion de monsieur Gilles Dionne, directeur du Service de sécurité incendie, à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec et à acquitter la cotisation demandée.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

17,31 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Achat d'appareils respiratoires et de cylindres

**17-20 RÉSOLUTION NO 17-20
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES
ET DE CYLINDRES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Service de sécurité incendie doit remplacer des appareils respiratoires et des cylindres
- 2 L'Arsenal a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Les montants sont prévus au budget pour ces achats;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de l'Arsenal, deux (2) appareils respiratoires Titan Édition 2013 complets, avec détecteur de mouvement et partie faciale, et quatre (4) cylindres 45 minutes, 4500PSI, le tout tel que prévu à la soumission no SOUM033963, datée du 25 janvier 2017.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUINZE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SIX DOLLARS (15 886,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à M. Gilles Dionne, directeur du Service de sécurité incendie.

17,32 HORTICULTURE – Contrat pour la saison 2017

17-21

RÉSOLUTION NO 17-21 HORTICULTURE MANDAT AU PARC MARIE-VICTORIN

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il est plus avantageux pour la ville d'offrir en sous-traitance les travaux d'horticulture;
- 2 Le Parc Marie-Victorin a déposé une soumission qui répond aux exigences techniques et budgétaires de la ville;
- 3 Les sommes nécessaires pour ce mandat sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate le Parc Marie-Victorin Falls pour exécuter les travaux d'horticulture de la municipalité pour la saison 2017, le tout tel que prévu à l'offre de service reçue le 27 janvier 2017.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser les montants suivants plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution :

Main-d'œuvre pour exécution de travaux 488 heures :	17 080,00 \$;
Supervision :	3 255,00 \$.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La greffière est autorisée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt au Parc Marie-Victorin.

17,33 RÉFECTION DE LA RUE DES BOULEAUX ET DE LA RUE CARON, ENTRE LES RUES COMEAU ET JONCAS – Mandat pour plans et devis

17-22

**RÉSOLUTION NO 17-22
RÉFECTION DES RUES DES BOULEAUX
ET CARON, ENTRE LES RUES COMEAU ET JONCAS
MANDAT POUR PLANS ET DEVIS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Plusieurs rues ont été identifiées prioritaires pour des travaux de réfection par le conseil municipal;
- 2 La ville veut procéder à la réfection de la rue des Bouleaux et de la rue Caron, entre les rues Comeau et Joncas, et qu'il y a lieu de faire préparer des plans et devis pour aller en appel d'offres;
- 3 La ville pourrait devoir obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec;
- 4 Les Services exp inc. ont présenté une offre intéressante pour la ville;
- 5 Des montants sont prévus au budget pour ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate Les Services exp inc. pour procéder aux levées topographiques, à la préparation des plans et devis, à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, le cas échéant, et l'estimation préliminaire des coûts, pour les travaux de réfection de la rue des Bouleaux et de la rue Caron, entre les rues Comeau et Joncas, sur une longueur approximative de 490 mètres, le tout tel que décrit à l'offre de service no KIFM-46562.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **VINGT MILLE DOLLARS (20 000,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La directrice générale, Mme Annie Lemieux, est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5 **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Les Services exp inc.

17,34 PAVILLON DES LOISIRS

17,34.1 MANDAT POUR INSONORISATION

17-23 **RÉSOLUTION NO 17-23
TRAVAUX POUR ACOUSTIQUE
AU PAVILLON DES LOISIRS
MANDAT À LA FIRME ARMFOAM INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Pavillon des loisirs présente des problèmes au niveau de l'acoustique;
- 2 La ville veut remédier à ce problème qui cause plusieurs désagréments aux utilisateurs;
- 3 La firme Armfoam Inc. a présenté une offre intéressante à la ville;
- 4 Des sommes sont disponibles au budget pour ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Armfoam Inc. pour procéder aux travaux d'acoustique au Pavillon des loisirs, le tout tel que prévu à la soumission # Q2017-367, datée du 31 janvier 2017.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DIX MILLE HUIT CENT CINQUANTE-CINQ DOLLARS ET VINGT CENTS (10 855,20 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fond général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Armfoam Inc.

17,34.2 TRAVAUX DE FINITION

Ce point est reporté à une prochaine session.

17,35 DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION PAR LE MTQ POUR LES TRAVAUX SUR LA ROUTE GOUDREAU ET LE CHEMIN CORRIVEAU

17-24 **RÉSOLUTION NO 17-24
DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION
PAR LE MTQ POUR LES TRAVAUX SUR LA ROUTE GOUDREAU
ET LE CHEMIN CORRIVEAU**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a complété les travaux de rechargement sur la route Goudreau et le chemin Corriveau et d'installation d'un panneau clignotant sur le chemin Corriveau;

- 2 La ville avait demandé une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier;
- 3 Le ministère des Transports a consenti une aide de 16 000 \$ pour ces travaux en 2016-2017;
- 4 La ville a complété les travaux pour une somme totalisant 20 970,90 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE DE VERSEMENT.** La Ville de Kingsey Falls demande au ministre des Transports du Québec de lui verser la somme de **SEIZE MILLE DOLLARS (16 000,00 \$)** accordée pour l'année 2016-2017, n° de dossier 00023891-1 – 39097 (17) – 2016-05-31-61, à titre de subvention eu égard à des travaux totalisant 20 970,90 \$ pour les travaux de rechargement sur la route Goudreau et le chemin Corriveau et d'installation d'un panneau clignotant sur le chemin Corriveau.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministre des Transports du Québec.

17,36 CONSTRUCTION DU PAVILLON DE JARDIN – Demande de paiement

17-25

**RÉSOLUTION NO 17-25
CONSTRUCTION DU PAVILLON DE JARDIN
PAIEMENT À SG CONSTRUCTION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les travaux de construction du pavillon de jardin au parc municipal sont en cours;
- 2 L'entrepreneur a fait une demande de paiement;
- 3 Cette dépense est prévue au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à procéder à un deuxième paiement pour les travaux de construction du pavillon de jardin au parc municipal. La ville est donc autorisée à verser un montant de **DIX-SEPT MILLE SOIXANTE ET UN DOLLARS ET QUATRE CENTS (17 061,04 \$)** plus les taxes applicables à la firme SG Construction.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**17,37 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 17-01 DÉCRÉTANT LA
TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS
BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE KINGSEY
FALLS**

17-26 **RÉSOLUTION NO 17-26
ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 17-01
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR
LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES
ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement no 17-01 *Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Kingsey Falls* tel que soumis par la greffière.

**17,38 REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ – Demande
d'une résolution d'appui pour la poursuite des
investissements**

17-27 **RÉSOLUTION NO 17-27
APPUI AU REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;
- 2 Le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;
- 3 La Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;
- 4 Le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI.** La Ville de Kingsey Falls signifie son appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et, à cet effet, la ville demande au gouvernement du Québec :

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
 2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux, et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée au député de Drummond – Bois-Francs, monsieur Sébastien Schneeberger, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitão, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

17,39 CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC.- Demande de versement d'une partie de la subvention 2017

17-28

**RÉSOLUTION NO 17-28
VERSEMENT D'UNE PARTIE DE LA SUBVENTION
ANNUELLE 2017 AU CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Centre récréatif Kingsey inc. est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'organiser des activités sportives sur le territoire de la municipalité;
- 2 La ville est autorisée, aux termes de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, à subventionner une organisation à but non lucratif visant le bien-être de la population;
- 3 L'organisme a fait une demande de contribution financière pour assumer les frais d'exploitation de l'aréna;
- 4 Un montant de 70 000 \$ a été prévu au budget de l'exercice financier 2017;
- 5 L'organisme a fait une demande à la ville pour le versement d'une première partie de la subvention, soit 50 %, dès maintenant;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **VERSEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Centre récréatif Kingsey inc. cinquante pour cent (50 %) de la subvention accordée pour l'exercice 2017, soit un montant de **TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (35 000,00 \$)**.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

- 3- **DEMANDE.** Le conseil municipal demande à l'organisme de fournir ses états financiers et ses prévisions budgétaires lors de prochaines demandes de subvention.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre récréatif Kingsey inc.

17,40 THÉÂTRE DES GRANDS CHÊNES – Demande de versement de la subvention 2017

**17-29 RÉOLUTION NO 17-29
SUBVENTION POUR LA
PRODUCTION ESTIVALE 2017
AU THÉÂTRE DES GRANDS CHÊNES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Théâtre Pro-Fusion et le Théâtre Alexe Maïka s'associent pour offrir une production durant la saison estivale au Théâtre des Grands Chênes à Kingsey Falls;
- 2 Le producteur Jean-Léon Rondeau a demandé à la ville un soutien financier pour l'année 2017 afin de permettre la présentation d'une pièce de théâtre à Kingsey Falls;
- 3 Le Théâtre des Grands Chênes s'associe avec plusieurs partenaires de la région pour offrir des forfaits théâtre, soit des restaurants, des gîtes, des hôtels et le Parc Marie-Victorin, ce qui amène des retombées économiques importantes;
- 4 Il y a lieu que la ville encourage ces organismes pour assurer un achalandage touristique à Kingsey Falls;
- 5 Des crédits sont prévus au budget 2017 pour cette subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à accorder une subvention de **DIX MILLE DOLLARS (10 000,00 \$)** aux Théâtres Pro-Fusion et Alexe-Maïka, organismes sans but lucratif, pour la production estivale d'une pièce de théâtre qui sera présentée au Théâtre des Grands Chênes à Kingsey Falls en 2017. Le chèque sera émis à l'ordre du Théâtre Pro-Fusion inc.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Jean-Léon Rondeau, producteur.

17,41 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2017

17,41.1 MAISON DES JEUNES DE KINGSEY FALLS – Modalités de versement de la subvention

**17-30 RÉOLUTION NO 17-30
MAISON DES JEUNES DE KINGSEY FALLS INC.
MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION
ANNUELLE POUR L'EXERCICE 2017**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a prévu dans ses prévisions budgétaires de subventionner la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc;
- 2 Il y a lieu de déterminer les périodes de versement de la subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La ville est autorisée à verser une subvention de **QUARANTE-SEPT MILLE SEPT CENT TRENTE-SIX DOLLARS (47 736,00 \$)** à la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc. pour l'exercice 2017. La subvention sera versée selon le calendrier suivant :
 - Le tiers du montant sera versé une semaine après la date fixée pour le premier versement des taxes municipales annuelles;
 - Le deuxième tiers du montant sera versé une semaine après la date fixée pour le deuxième versement des taxes municipales annuelles;
 - Le troisième et dernier tiers du montant sera versé une semaine après la date fixée pour le troisième versement des taxes municipales annuelles.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc.

17,41.2 ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC INC.

17-31 RÉSOLUTION 17-31 CONTRIBUTION FINANCIÈRE ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une demande de contribution financière de l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec a été soumise à la municipalité;
- 2 Il y a lieu de soutenir un tel organisme;
- 3 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2017 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La ville est autorisée à verser une contribution de **CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$)** à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec inc. dans le cadre du Programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2017.

- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec inc.

17,41.3 ÉCOLE CASCATELLE

17-32 **RÉSOLUTION NO 17-32
ÉCOLE CASCATELLE
SUBVENTION POUR L'ANNÉE
SCOLAIRE 2016-2017**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'école Cascatelle a déposé une demande d'aide financière pour la réalisation d'activités étudiantes à saveur pédagogique et culturelle, pour des activités en lien avec l'environnement et pour l'achat de matériel sportif pour les récréations animées;
- 2 Il y a lieu de soutenir une telle initiative;
- 3 Un montant de 1 000 \$ est prévu au budget 2017 pour ces activités;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à l'école Cascatelle une subvention de **MILLE DOLLARS (1 000,00 \$)** pour la réalisation des activités étudiantes et l'achat de matériel sportif au cours de l'année scolaire 2016-2017.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à l'école Cascatelle.

17,41.4 PARC MARIE-VICTORIN

17-33 **RÉSOLUTION NO 17-33
PARC MARIE-VICTORIN
SUBVENTIONS 2017**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Parc Marie-Victorin a déposé une demande d'aide financière de 30 000 \$ pour ses opérations;
- 2 Le Parc Marie-Victorin a déposé une demande de contribution financière au montant de 25 000 \$ pour la campagne promotionnelle nationale;
- 3 La ville a prévu dans ses prévisions budgétaires le versement de ces sommes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU, ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser une subvention de **TRENTE MILLE DOLLARS (30 000,00 \$)** au Parc Marie-Victorin pour ses opérations de l'année 2017.
- 2- **CAMPAGNE PUBLICITAIRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser une subvention de **VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 \$)** au Parc Marie-Victorin pour sa campagne promotionnelle nationale 2017.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **DEMANDE.** Le conseil municipal demande à l'organisme de fournir ses états financiers et ses prévisions budgétaires lors de prochaines demandes de subvention.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Parc Marie-Victorin.

17,41.5 CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT

17-34 RÉSOLUTION NO 17-34 CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Centre d'entraide Contact de Warwick est un organisme à but non lucratif qui offre des services multiples dont la population de Kingsey Falls bénéficie;
- 2 Le cadre législatif de la ville lui permet de subventionner un organisme sans but lucratif;
- 3 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2017 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Centre d'entraide Contact de Warwick une contribution financière de **DEUX CENTS DOLLARS (200,00 \$)** pour l'exercice 2017.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre d'entraide Contact.

17,41.6 19^E DÉFI OSENTREPRENDRE

17-35 RÉSOLUTION NO 17-35 CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU 19^E DÉFI OSENTREPRENDRE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'Association Régionale de Développement Économique du Centre-du-Québec (ARDECQ) est responsable de l'échelon régional du Défi OSEntreprendre pour le Centre-du-Québec;
- 2 Le Défi souligne l'audace et le dynamisme tant chez les nouveaux entrepreneurs que chez les plus jeunes à partir de leur milieu scolaire;
- 3 L'ARDECQ a choisi la MRC d'Arthabaska comme hôte de la soirée de remise des prix régionaux au Théâtre des Grands Chênes à Kingsey Falls;
- 4 L'ARDECQ offre à la ville un partenariat financier pour cet événement;
- 5 Il y a lieu que la ville s'associe à cette organisation;
- 6 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2017 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée verser à l'Association Régionale de Développement Économique du Centre-du-Québec une contribution financière de **MILLE DOLLARS (1 000,00 \$)** pour le 19^e Défi OSEntreprendre dont la remise des prix se tiendra le 3 mai 2017, au Théâtre des Grands Chênes.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à l'Association régionale de Développement Économique du Centre-du-Québec.

17,42 AFFAIRES NOUVELLES

17,42.1 CAISSE DES JARDINS – Proposition pour l'immeuble du 401, boul. Marie-Victorin

La ville a investi au cours des dernières années dans ses bâtiments et n'a pas encore finalisé ses projets. Elle n'a donc pas besoin de locaux additionnels à court ou moyen terme. Le conseil ne voit donc pas d'option d'utilisation pour ce bâtiment.

17,42.2 DEMANDE DE LA VILLE DE RICHMOND POUR UNE ENTENTE INCENDIE

La ville a reçu un appel de la Ville de Richmond pour une entente relative au camion-échelle du Service de sécurité incendie.

Étant donné la distance entre les deux villes et la gestion de risque par rapport à notre schéma, la ville ne donnera pas suite à cette demande.

17,42.3 ENTRETIEN DU SENTIER DES MARCHEURS

Le conseiller Alain Ducharme demande si la ville peut prendre à sa charge l'entretien des sentiers de marche qui côtoient les sentiers de ski de fond.

La ville va demander une soumission pour la fabrication de la pièce servant à cet entretien. Une décision sera prise par la suite.

17,42.4 ÉCHO DES CHUTES – Texte « Écho du conseil »

Après discussion, il est convenu que le prochain texte à paraître dans l'Écho de chutes portera sur les taux de taxe.

17,43 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 20.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière